

Couturières et clientèle

Autor(en): **Deshusses, C.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **1 (1913)**

Heft 11

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248623>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vite — je le sais, et tiens à l'affirmer ici comme dans les colonnes de la *Sentinelle* — que les femmes suffragistes de tous les milieux, qui souvent ne demandent pas le droit de vote pour elles-mêmes, mais pour les autres, voteraient, elles aussi, avec enthousiasme cette mesure de simple humanité.

Mais il y a plus. Le syndicat d'hommes peut beaucoup. Le syndicat de femmes, très peu. Pourquoi cette différence? Parce que la femme n'est rien, politiquement parlant. Parce qu'elle n'a aucun pouvoir électoral, aucune valeur élective dans le gouvernement et l'administration de son pays. Ceci au point qu'en Angleterre, les « Trades Unions » se refusent à admettre les femmes comme membres tant qu'elles n'ont pas obtenu le levier du vote parlementaire. En effet, cent mille femmes se grouperaient en syndicats, qu'elles n'en seraient pas moins cent mille zéros au point de vue politique, des revendications desquels on ne s'effrayerait guère. On le voit constamment là-bas, où les grèves de femmes avortent misérablement, tandis que les grèves d'hommes attirent l'attention du gouvernement lui-même. Par-tout, au contraire, où les femmes ont le droit de vote, le taux des salaires féminins remonte, et le principe « à travail égal, salaire égal » est mis en vigueur. « Sans suffrage, avaient déjà affirmé à Stockholm, en 1911, les déléguées de l'Australie, de la Finlande, des Etats affranchis de l'Amérique du Nord, « sans « suffrage, les corporations féminines n'ont aucun moyen de « faire valoir leurs réclamations, tandis qu'avec le suffrage, « elles se font écouter et obtiennent des avantages importants. » Et celles qui apportaient au Congrès international cette déclaration ne parlaient pas d'une « revendication théorique et lointaine », mais de faits précis, qui s'étaient produits sous leurs yeux.

Il me semble donc que les syndicalistes, même les plus ardents, devraient faire le raisonnement suivant: Le syndicat peut être un précieux outil pour l'amélioration du sort de la classe ouvrière. Mais pour que cet outil soit vraiment utile, il faut qu'il soit bien forgé, ou, en d'autres termes, que le syndicat soit composé de gens à l'action efficace: hommes et femmes électeurs. Travaillons, par conséquent, à obtenir le droit de vote pour les femmes avant de les grouper en bataillons pour défendre leurs intérêts économiques. C'est mettre encore une fois la charrue devant les bœufs que d'envoyer au combat des soldats sans les munir de fusils.

Ajoutons, en terminant, que le suffrage féminin a une importance économique, non seulement pour la femme, mais aussi pour l'homme, et cela simplement par le fait du jeu de l'offre et de la demande. « Le suffrage féminin, a écrit le député travailliste anglais Philip Snowden, mettra un terme à la dépréciation du travail masculin par la concurrence du travail à vil prix de la femme sans organisation et sans vote ».

Et voilà pourquoi nous tous, qui voulons une réforme des conditions du travail féminin, nous sommes avant tout de fervents suffragistes.

E. Gd.

L'Influence morale du Suffrage féminin.

... Nous sommes livrés aux politiciens, et aux pires politiciens. Nous sommes la matière première dont ils se servent pour satisfaire leur petite vanité, leurs folles ambitions.

Il faut nous débarrasser de ces personnalités qui n'en sont pas, et comment?

Tout simplement en introduisant dans le suffrage universel un élément de sérieux, de haute préoccupation morale et sociale qui

le préservera de la grangène, qui l'assainira; et cet élément, c'est l'élément féminin.

Je reste convaincu, en effet, que le jour où le droit de vote sera accordé aux femmes tout changera, parce que la femme prend tout au sérieux et sait placer au premier plan les préoccupations morales qui doivent primer toutes les autres.

Introduisez l'élément féminin dans le suffrage universel et vous le moraliserez, vous l'assainirez; et si vous le repoussez, c'est que, en vérité, vous obéissez à cet instinct de conservation qui nous pousse toujours à combattre toute mesure, toute amélioration dont la réalisation compromet nos petits intérêts et nos mesquines ambitions.

L. COMTE

(Le Relèvement Social, août 1913)

COUTURIÈRES ET CLIENTÈLE

La Section genevoise de la L. S. A. a été amenée, l'hiver dernier, à s'occuper du paiement des factures des couturières. L'enquête à laquelle elle s'est livrée à ce sujet, et les démarches qui en ont été le résultat, nous ont paru d'un intérêt si spécialement féminin que nous sommes heureuses de faire paraître dans les colonnes du Mouvement Féministe l'article écrit sur ce sujet par la secrétaire de la Ligue genevoise. (Réd.)

En automne 1912, notre secrétariat recevait la lettre suivante:

Madame,

Connaissant l'intérêt que vous me portez, je me fais un plaisir de vous informer que je suis à même de continuer dans des conditions satisfaisantes l'atelier de couture que j'ai ouvert, il y a quatre ans.

Si je vous dis cela, c'est que je considère que l'état de prospérité de mes affaires est dû, pour une bonne part, aux bons conseils et à la bonne volonté de clientes observant les recommandations de la L. S. A.

Dans la huitaine suivant chaque livraison, j'envoie toujours ma note; et payée régulièrement, je peux faire face à toutes mes échéances et posséder la confiance de mes propres fournisseurs, que je paie à mon tour régulièrement.

Dernièrement, un placier en soieries me mettait au courant de la situation d'une bonne couturière qui, après avoir eu le courage et la peine de créer une maison de couture, dut renoncer à la lutte. Pourquoi? Les rentrées d'argent très pénibles l'obligeaient à payer elle-même à longue échéance: les escomptes lui étaient supprimés. De là des bénéfices nuls; aussi, elle préféra sa journée d'ouvrière, qui lui est payée régulièrement, et dut renoncer à son atelier, parce que des milliers de francs lui étaient dus.

Voilà ce qui aurait pu m'arriver!

Ne pourrais-je pas, à mon tour, faire quelque chose pour la L.S.A.? Peut-être mettre bien en vue, dans mon salon d'essayage, un petit écriteau ainsi conçu:

« Initiative de la L. S. A.

« La facture est envoyée dans les huit jours

« qui suivent la livraison. »

Est-ce que les couturières qui n'osent pas envoyer leur note, de peur de mécontenter leurs clientes et de les perdre, ne seraient pas contentes d'avoir un de ces écriteaux qui leur faciliterait l'essai d'une amélioration certaine.

Je puis leur dire que je n'ai pas fâché mes clientes qui comprennent que l'argent est le plus grand souci du commerce.

J'ai été encouragée dans cette voie par les membres de la L.S.A.; en reconnaissance, j'encourage de tout cœur les couturières à suivre cet exemple, et elles seront étonnées combien elles y trouveront de satisfaction et de profit.

Veuillez agréer, etc.

Après lecture de cette lettre, particulièrement intéressante pour une section qui a toujours mis la question des paiements au premier rang de ses préoccupations, une commission de dames se forma immédiatement, et une enquête permettant de réunir

des renseignements précis sur les paiements de la clientèle des couturières fut remise à ses soins. Un questionnaire fut élaboré et adopté, pour être expédié par le secrétariat, en morte saison des couturières.

Voici le texte de ce questionnaire :

1° Considérez-vous que la profession de couturière soit rendue difficile à Genève par l'abus de longs crédits à faire à la clientèle ?

2° Êtes-vous d'avis que la L. S. A. provoque une entente entre les couturières pour un envoi régulier des notes à époque fixée ?

3° La L. S. A. devrait-elle étudier la question d'une propagande active dans le public en faveur du paiement plus régulier des couturières ?

L'envoi en fut fait à toutes les couturières dont le nom figure dans le *Bottin* genevois. Les réponses, si elles ne furent pas aussi nombreuses que nous l'aurions désiré, furent si homogènes qu'elles ne comportent aucune subdivision. Une seule couturière « n'a jamais perdu aucun argent, » tandis que toutes les autres sont d'accord pour reconnaître que *l'abus des longs crédits rend leur profession difficile*, — une ajoute même... *bientôt impossible*. Plusieurs écrivent à ce sujet dans le même sens : « J'ai dû quitter le travail à la maison pour travailler dans un atelier : au moins là, l'argent est régulier et sûr, ce qui n'est pas le cas autrement ! » Enfin cet autre témoignage : « Il y a 25 ans que je suis établie et je puis dire que j'ai été favorisée ; j'ai perdu peu d'argent ; mais je dois reconnaître qu'il faut actuellement de fortes avances pour pouvoir faire face aux fournisseurs et avoir son escompte. »

À la deuxième question, les réponses sont des « oui ». Peu de commentaires : « Si la chose pouvait se faire, ce serait un grand progrès, » et encore : « Certainement vous rendriez un sérieux service à l'honnête couturière. »

Quant à la dernière question, visant la propagande à faire dans le public en faveur du paiement plus régulier des couturières, ce sont des « oui » unanimes.

Nous reçûmes aussi des lettres dont je citerai quelques passages, parce qu'ils complètent par leurs détails les réponses nécessairement brèves des questionnaires.

« ... Dans les maisons où j'ai été coupeuse, ou dans mon atelier, cette manière de faire de certaines clientes causait un préjudice. En ce qui me concerne, je donnais mes notes deux fois par an, et j'ai perdu entre autres une cliente, femme de bon commerçant, pour avoir envoyé et réclamé une note après dix-huit mois. »

« ... Je connais une couturière, avec des enfants et un mari malade depuis des années, que j'ai vue en larmes à chaque fin de semestre. »

« ... J'envoie mes factures tous les trois mois : à part quelques adhérentes à la L. S. A., qui payent au reçu de leur facture, ou des employées de bureaux ou de magasins qui payent comptant, aucune dame ne se gêne pour faire attendre un an ou six mois, osant même au bout de ce temps envoyer des acomptes dérisoires. »

« ... J'ai perdu de bonnes clientes appartenant à la meilleure société de la place, pour avoir osé, au bout de huit mois et plus de crédit, réclamer le règlement de leurs comptes. »

« ... Comment se fait-il que des dames, pourtant bonnes, sont la cause que beaucoup de commerces périclitent, et que, si les couturières ou modistes n'ont pas assez d'avance pour attendre si longtemps, les ouvrières risquent d'être payées irrégulièrement ou par acomptes ? Il y a encore les fournisseurs qu'il faut payer à époques fixes, et pour faire face avec honneur à ses affaires, il faut déplacer son argent, et perdre l'intérêt, alors que l'on possède plusieurs milliers de francs chez ses clientes qui, elles, jouissent de notre intérêt... »

Il fut alors décidé :

1. De compléter cette enquête par des visites aux grandes faiseuses, qui n'avaient pas répondu au questionnaire.

2. De rédiger un projet d'écríteau qui leur serait présenté,

écríteau devant généraliser les conditions des paiements de cette profession.

3. D'étudier les moyens de propagande propres à attirer l'attention du public sur les conséquences fâcheuses des paiements à termes indéfinis.

Le projet d'écríteau comprit dès le début, le bordereau accompagnant la livraison, l'escompte au comptant, la facture à trois mois, qui sont les conditions les plus en usage dans notre ville.

Nous avons dit que les grandes couturières n'avaient pas répondu au questionnaire, et cela s'explique aisément. Bénéficiant des règlements au comptant de la clientèle étrangère, ayant des fonds de roulement leur permettant d'attendre plus longtemps, notre initiative les intéressait peu, personnellement. Et puis, oserait-elles changer leurs conditions de paiement vis-à-vis de leur riche clientèle, qu'elles avaient habituées à recevoir leurs notes après maintes réquisitions ou à la fin de l'année ? Toutefois, lorsqu'elles virent arriver à elles de bonnes et anciennes clientes, leur demandant de s'intéresser à la cause commune des intérêts de leur profession, par esprit de solidarité et par égard pour celles qui avaient plus à souffrir des paiements à termes indéfinis, plusieurs s'engagèrent à placer l'écríteau dans leurs salons d'essayages, tandis que d'autres demandaient à réfléchir. À ces dernières, les dames de la Commission réserveront encore une visite *écríteau en mains*, et nous espérons qu'elle sera favorablement décisive.

Enfin, une invitation à une réunion, fut adressée à toutes celles qui avaient répondu au questionnaire. Cette réunion nous a laissé un agréable souvenir, une impression de confiance réciproque et de bonne volonté, qui nous a fort encouragées pour la continuation de notre tâche.

Il restait maintenant à exécuter après approbation du Comité les desiderata de la Commission, à savoir :

1. Une circulaire aux 500 couturières de Genève les avisant que nous leur ferions l'envoi gratuit d'un écríteau devant servir à unifier les conditions des paiements de leur clientèle, sauf refus envoyé au secrétariat.

2. Une commande de 550 écríteaux.

3. L'envoi à la presse d'un communiqué sur l'enquête et ses résultats.

Maintenant, tout ceci est exécuté, et il ne me reste qu'à vous dire ce que nous avons fait pour la deuxième partie de cette initiative, celle qui regarde directement la clientèle : communiqués à la presse, articles de journaux, prédications même, qui ont attiré l'attention du public sur l'écríteau, tout en rappelant aussi l'accomplissement du principe de justice des paiements sans retard.

... Parmi les lettres que j'ai citées au début, il en est une qui se termine par ces mots : « J'ai cédé au besoin de dire ces choses à quelqu'un les comprenant... »

Il me semble que ces derniers mots nous paient largement de la peine qu'a procurée cette initiative. Que ceux qui s'adressent à nous constatent que nous les comprenons, n'est-ce pas un encouragement précieux et réconfortant pour notre activité ?

C. DESHUSSES.

De-ci, De-là...

Les Ligues sociales d'Acheteurs d'Europe et d'Amérique ont organisé, pour la dernière semaine de septembre, une Conférence internationale qui aura lieu à Anvers. Nous en reproduisons le programme, en espérant qu'un grand nombre de nos lecteurs profite-